

CARING HAT FUND

Le chapeau Caring Hat offre un soutien aux personnes souffrant d'alopecie due à une maladie grave ou à ses traitements. De nombreux patients préfèrent le chapeau : une étude de l'Institut Bordet a montré que 33% des patients préfèrent le chapeau à la perruque.

Depuis le 1er juillet 2024, les patients peuvent bénéficier d'un remboursement par la mutuelle grâce à l'initiative pionnière des bénévoles de l'ASBL Caring Hat Fund.



1

Le rendez-vous

Prise de RDV au +32 2 735 90 41 ou via contact@caringhat.org

2

RDV en présentiel (appel vidéo en cas de difficulté).

3

Accueil chaleureux, en toute simplicité dans un espace cosy et sécurisé où le patient vit un moment suspendu.

4

Le patient repart avec son chapeau ou le reçoit dans les plus brefs délais.

En pratique 1^{er} juillet 2024

Le patient choisit son modèle de chapeau Caring Hat.

Il paie 120 € à Caring Hat s'il a droit à un remboursement par la mutuelle.

Le patient paie le solde du chapeau à Caring Hat.

Remboursement de 120 € sur base de l'attestation médicale et du reçu Caring Hat.

Caring Hat Fund

En cas de difficulté financière, Caring Hat Fund peut prendre en charge, partiellement ou totalement, le coût du chapeau.

Remboursement

Conditions de Remboursement

- Mutuelle : le montant de 120 € couvre maximum trois couvre-chefs, non cumulable avec le remboursement d'une perruque.
- Remboursement complémentaire possible selon le type d'assurance hospitalisation/mutuelle.

Attestation médicale

- Par le médecin traitant : pour l'indication « calvitie totale suite à une radiothérapie et/ou une chimiothérapie antimétabolique ».
- Par un dermatologue : pour les trois autres indications (pelade d'une superficie de plus de 30 %; alopecie cicatricielle d'origine physico-chimique, traumatique ou inflammatoire d'une superficie de plus de 30 %; alopecie cicatricielle d'origine radiothérapeutique).